

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2019

I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Toutes les délibérations qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Extension Maison Médicale – Forfait de rémunération définitif

En ce qui concerne la mission de maîtrise d'œuvre, l'Agence APROPOS Architecture de Saint-Léger-sous-Cholet s'est engagée sur un taux de rémunération de 12%. Le montant estimatif des travaux n'est toutefois définitivement fixé qu'en phase avant-projet définitif (APD). Le forfait de rémunération définitif est donc calculé au regard du montant de travaux fixé à 179 700 € HT soit 21 564 € HT

II.2. Terrain synthétique – Modalités d'attribution du marché

La consultation d'entreprises engagée fin février a été relancée en raison d'un problème technique de complétude du dossier. Le délai de réponse des entreprises intéressées a été repoussé au 10 avril.

Aussi, pour tenir les délais et ne pas retarder la fin des travaux, c'est la commission d'appel d'offres qui sera chargée de retenir l'entreprise attributaire des travaux lors de sa seconde réunion le 24/4. Le conseil municipal validera ensuite le choix lors de sa séance du 13/5/2019.

III. URBANISME – VOIRIE – ENVIRONNEMENT

III.1. Fonds de concours au Syndicat d'Energie pour le remplacement d'une armoire électrique

Le Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire, suite à l'entretien curatif, doit intervenir pour le remplacement de l'horloge mécanique de l'armoire située chemin des Anciens Combattant d'AFN par une horloge astronomique. La commune participera au coût des travaux sous la forme d'un fonds de concours qui représente 75% de la dépense, soit 662 €.

III.2. Programme de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2019

La commune a décidé de mettre en place un programme de remplacement de ses lampes à vapeur de mercure considérées comme énergivores et peu en phase avec les progrès liés à la protection de l'environnement.

Afin de bénéficier de l'augmentation du soutien financier du SIEMML décidé pour 2016, la commune a renouvelé, cette année-là, 1/3 des lanternes de type ballon recensées sur le réseau d'éclairage public. Les lampes restant à mettre aux normes devant être remplacées progressivement dans un délai maximum de 5 ans.

S'agissant de l'exercice 2019, et afin de prévoir au budget l'enveloppe budgétaire nécessaire, la commune a sollicité le Syndicat d'Energie pour l'inscription d'une nouvelle tranche de travaux de rénovation d'éclairage public dans l'objectif de solder d'ici 2020 le programme. Le fonds de concours à la charge de la commune s'élèvera à 50% de la dépense, soit 16 741 €.

IV. ADMINISTRATION GENERALE FINANCES

IV.1. Examen et approbation du compte de gestion 2018

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil municipal. L'excédent de clôture adopté s'élève à 3 236 338 €.

IV.2. Examen et approbation du compte administratif 2018

Le budget 2018, toutes sections confondues, s'est élevé à 8 159 800 €. Celui-ci a été réalisé à hauteur de 5 355 200 € en recettes et 3 713 461 € en dépenses. Le résultat de clôture (1 641 739 €), cumulé au résultat reporté (1 594 599 €) présente ainsi un excédent de 3 236 338 €. Ces résultats sont en concordance totale avec ceux du comptable public.

IV.3. Reprise et affectation des résultats 2018

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2018, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, constitué du résultat comptable de l'exercice et du résultat reporté. Ce résultat de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et, pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté.

Le résultat de la section de fonctionnement à affecter s'élève à 1 336 251 €. Il servira à financer la section d'investissement à hauteur de 621 413 € et le solde de 714 838 € sera conservé en section de fonctionnement en excédent reporté.

IV.4. Vote des taux et du budget primitif 2019

Le conseil décide de fixer à 1 828 478 € le produit nécessaire à l'équilibre du budget ce qui, déduction faite des allocations compensatrices (62 449 euros) correspond à un produit fiscal attendu de 1 766 029 €. Pour atteindre cette somme, il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition ; ils seront identiques à ceux appliqués en 2018. Les dépenses et les recettes s'équilibrent en section de fonctionnement à 4 015 000 € et en section d'investissement à 4 702 000 €.

IV.5. Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée

Le montant total attribué pour l'exercice 2019 est de 107 510 €. La participation est basée sur le coût d'un élève de l'école publique en 2018 soit 280,11 € en élémentaire et 1 155,74 € en maternelle.

IV.6. Fourniture scolaire des écoles publiques

Il est attribué aux écoles publiques de La Séguinière des crédits pour l'acquisition des fournitures et du petit matériel scolaire à raison de 49,50 € par élève ce qui représente : 9 751 € pour l'élémentaire et 5 692 € pour la maternelle.

IV.7. Bourses et prix aux élèves

Comme les années précédentes un crédit pour bourses et prix est attribué, en complément, aux élèves de l'école publique « Marcel Luneau ». Les montants sont fixés à 1 970 € pour l'élémentaire et à 1 150 € pour la maternelle.

IV.8. Attribution des subventions

Le conseil a voté les subventions accordées aux différentes associations pour un montant global de 190 000 €. Cette somme est ventilée de la façon suivante :

- 1) Associations culturelles et de loisirs : 10 650 €
dont Comité des Fêtes (4 400), Harmonie Fanfare (1 500), Jumelage (1 200), Théâtre (1 000)...
- 2) Associations sportives : 41 655 €
dont Basket (25 000), Foot (5 000), Tennis (3 000), Gymnastique (2 800)...
- 3) Associations vie sociale : 131 500 €
dont CALS (83 500), Maison d'Accueil (32 500), MAMs (7 200), CSI (4 600)...
- 4) Associations caritatives : 2 080 €
dont Amitié Sandogo (1 200)...
- 5) Divers en attente : 4 115 €

Une participation de 5 000 € sera par ailleurs versée au Centre Communal d'Action Sociale.

IV.9. Destination de l'aide versée au CALS

La subvention est destinée à financer la Halte-Garderie et le Multi Accueil (32 000), le Centre de Loisirs (25 000), l'Accueil Périscolaire (7 500), le Soutien Administratif (8 000) et le poste de coordination (11 000).

IV.10. Destination de l'aide versée à l'association des Parents d'Elèves de l'école publique

La subvention est destinée à financer l'intervention sport (1 600), l'assurance pour les activités parascolaires (150). Il n'y a pas de classe de découverte programmée cette année.

IV.11. Modification des statuts de l'Agglomération du Choletais

L'AdC a porté à ses statuts la compétence optionnelle " Assainissement " incluant la gestion des eaux pluviales selon les termes de la loi NOTRe, cette compétence devenant obligatoire au 1er janvier 2020 pour les Communautés d'Agglomération. Une modification statutaire est donc nécessaire pour confirmer l'exercice de cette compétence à titre facultatif jusqu'au 31 décembre 2019 puis à titre obligatoire au 1er janvier 2020.

IV.12. Publication des marchés publics passés en 2018

Conformément à la réglementation, une liste récapitulant l'ensemble des marchés publics (supérieurs à 20.000 € HT) conclus au titre de l'année précédente est publiée au cours du premier trimestre de chaque année.

S'agissant de la commune de La Séguinière, la liste des attributaires de marchés publics pour l'année 2018 est affichée et publiée sur le site internet communal www.mairie-laseguiniere.fr. Les marchés concernés sont les suivants :

Marchés de travaux

- Extension et réhabilitation de la salle de l'Arceau (DCM 14/5 et 11/9/2018)
- Programme voirie 2018 (DCM 11/6/2018)
- Démolition et désamiantage des bâtiments préfabriqués de l'école publique (DCM 12/11/2018)

Marchés de fournitures et services

- Contrat de maîtrise d'œuvre pour le lotissement « Le Bordage » (DCM 8/10/2018)
- Contrat de maîtrise d'œuvre pour le terrain synthétique (DCM 12/11/2018)
- Renouvellement des contrats d'assurance pour la période 2019/2022 (DCM 10/12/2018)
- Contrat de location-maintenance d'un photocopieur pour 5 années (DCM 10/12/2018)

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Yolaine BOSSARD « Environnement – Cadre de vie »

Rend compte des actions importantes concernant l'Environnement qui se sont déroulées au mois de mars à La Séguinière :

- *L'action citoyenne « nettoyage de la nature » des enfants de CM2 de nos deux écoles a eu lieu le mercredi après-midi 20 mars.*
- *Le service environnement de l'AdC, des bénévoles, et 3 élus ont assuré l'encadrement des 18 enfants. Ils ont collecté des déchets en deux lieux, le Moulin de la cour et le complexe Coubertin pour un total de 22 kg en 1h30. Il faut espérer que cette action les engage à respecter l'environnement.*
- *La rencontre des jardiniers des jardins partagés s'est déroulée à la même date, premier jour du printemps. Avec Mme Mireille GUILLON et Philippe PECQUERY a été approfondie la méthode de compostage des légumes du jardin.*

Au marché du mercredi matin, place de la mairie, les consommateurs trouveront toujours des produits de qualité sauf le mercredi 1er mai. Certains commerçants seront donc bien présents le 8 mai. L'entreprise « La maison du bon miel fermant ses portes », le dernier jour de présence sera le 17 avril. La commune adresse ses très sincères remerciements à cette société fidèle à La Séguinière depuis 10 ans.

Les décisions de la commission de mars concernent essentiellement les illuminations des fêtes de fin d'année. Il restait un renouvellement en lampes leds à faire dans le cœur du bourg, il sera réalisé pour Noël prochain.

Elle informe enfin que la remise du passeport éco-citoyen aux élèves de CM2 aura lieu le 16 mai à 18h30 au théâtre.

V.2. Serge GUINAUDEAU « Urbanisme – Travaux »

Fait part d'un avis favorable émis sur les propositions de remise en état des terrains constituant la carrière d'extraction de l'Épinette 2 exploité par l'entreprise BOUYER LEROUX.

Le marché de prestation de taillage des arbres a été attribué, pour une durée de 3 années, à la société Vert Paysage de Mazières-en-Mauges. Les travaux qui comprennent la taille de 138 arbres sont à réaliser tous les ans, de décembre à février. L'offre retenue s'élève à 7 373,88 € TTC / an.

Les services techniques ont démarré l'aménagement de l'espace destiné à recevoir les jeux pour enfants précédemment implantés là où sera réalisé le lotissement « le Bordage ». Les arbres bordant l'accès au stade ont été coupés afin de pouvoir créer un accès PMR.

D'autres travaux ont été réalisés ces dernières semaines :

- *L'implantation d'une boîte à livres devant la mairie,*
- *Création d'une plateforme pour recevoir le conteneur de stockage espace annexe de l'école publique,*
- *Avancement du chantier conforme au planning de la salle de l'Arceau.*

V.3. Marie-Odile EDOUARD « Affaires sociales et scolaires »

Informe de la formation premiers secours programmée en novembre prochain, les personnes intéressées peuvent déjà s'inscrire en mairie.

Lors du dernier Conseil d'Administration du CALS, il a été fait savoir que la directrice du multi accueil avait démissionné. Un recrutement est lancé.

L'Accueil des bébés nés en 2017 et en 2018 aura lieu le samedi 25 mai. Un spectacle sera proposé pour les tout petits ainsi qu'un apéritif musical avec l'Harmonie Fanfare.

Le mardi 26/3, dans le cadre du Café-rencontre, les personnes intéressées ont pu découvrir, après un repas au restaurant « La Pincée de Sel » l'usine de la méthanisation. L'ensemble des participants a trouvé cette visite particulièrement intéressante.

V.4. Philippe BOUCHET « Communication – Evènementiel »

Revient sur plusieurs évènements passés :

- 13/03/2019 : commission communication à l'AdC. Nouveau contrat de panneaux publicitaires pour les communes de l'AdC (dont Marques Avenue, Parc Oriental, centre culturel Leopold Sedar Senghor). Il a été question de la création d'une news letter « C'est tout COM » à destination des élus municipaux.
- 17/03/2019 : Fête de la Saint-Patrick à la salle des fêtes de la Séguinière
- 21/03/2019 : commission communication et évènementiel. Après le succès de la découverte de la structure intercommunale, le musée d'Art à Cholet, la commission est favorable pour proposer une découverte du musée du textile aux Ziniérais le vendredi 6 septembre 2019 à 19h30. La commission a proposé également le marquage de la maison de l'enfance.
- 24/03/2019 : 31ème Grand Prix cycliste de la Séguinière zone de la Ménardière.
- 04/04/2019 : CA de l'Office de Tourisme : Il a été question de la participation de l'OT à la réalisation d'un film promotionnel de l'AdC qui est en cours. Sortie d'un guide Le Routard sur l'Anjou. Quizz auprès de quelques enfants de CM2 de l'AdC réalisé par TPC pour éduquer les enfants à la mobilité dans l'agglomération (bus et parcours à pied). Foire expo du 30/05 au 3/06/19.
- 06/04/2019 : Signature de la convention avec l'association histoire et patrimoine pour la salle Dronneau.

V.5. Agnès BRUCHE :

Souligne que le mois de mars a été riche en représentations culturelles et sportives :

- WE du 16 et 17 mars Frédéric Fromet en partenariat avec le jardin de verre, spectacle complet
- Le dimanche 17 mars pour la St Patrick, l'orchestre Sab and the Crazy birds St Patrick a fait danser une bonne soixantaine de personnes. Le bar, tenu par le Comité des Fêtes, a fourni la bière et l'Irish Coffe.
- WE du 23 et 24 mars : l'exposition culturelle a repris ses marques à la salle des fêtes. On ne peut que constater les nombreux talents et la richesse des œuvres exposées cette année encore et je tiens à remercier tous les bénévoles qui ont œuvré pour l'organisation de cette manifestation
- Le 24 mars: course cycliste sur la Séguinière organisée par le club velo de la Segunière.
- Le 20 mars: Soirée quizz dans le cadre du comité départemental olympique sportif : l'équipe du Tennis de Table de La Séguinière a été sélectionnée pour la finale.

V.6. Guy BARRÉ « Finances – Administration Générale »

Informe que deux réunions ont été animées dans le cadre de l'élaboration du PLUI sur les thèmes de l'environnement (projet trame Verte et Bleue) et des centralités commerciales. Celle concernant le groupe d'élus de la première couronne du Pôle d'Agglomération, dont fait partie La Séguinière, a eu lieu le vendredi 29 mars. Les dossiers remis lors de cette réunion seront soumis à l'avis de la commission PLU pour un retour à l'AdC au plus tard à la fin du mois de mai.

Signale qu'un dossier de demande de subvention a été déposé à l'AdC pour les projets de terrains multisport. L'Agglomération du Choletais accompagne les communes rurales dans leurs projets d'équipements concourant au maintien ou au développement de l'attractivité de la commune. Le jury d'attribution du Fonds de Concours de l'AdC se réunira le vendredi 19/4/2019.

VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

VI.1. Décisions prises par délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Urbain

Monsieur le maire précise que selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions prises en application d'une délégation du conseil municipal lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante.

En conséquence, il informe les conseillers municipaux qu'il n'a pas fait usage du droit de prémption de la commune à l'occasion des ventes concernant 8 immeubles situés : place du 8 mai, rue du Prieuré (x3), rue des Chênes, impasse Lescure, rue de la Vendée et aux Jardins de la Moine.

VI.2. Prochaines réunions

Monsieur le maire communique les dates des prochaines réunions du conseil municipal :

- Lundi 13 mai 2019 à 20h30
- Mardi 11 juin 2019 à 20h30
- Vendredi 5 juillet 2019 à 19h30